

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
du 14 MAI 2018 à 20 heures 30 en MAIRIE**

**PRESENTS** : J. DUBOUT - E. MARTIN - C. CAMPO - F. PERRET - (Adjoint) - C. LATHOUD - JM. CHARREAU - R. PERRET - A. LECLERE - E. HEDRICH - R. MERLEAU - B. BOULAGNON - D. DEVISCOURT - D. ROTH

**ABSENTS EXCUSES** : S. FILOCHE - P. HEIDELBERGER (procuration à JM. CHARREAU) - JM. JOANNES - N. BLOUQUY (procuration à E. HEDRICH) - G. SCHWINTE (procuration à J. DUBOUT)

**ABSENTS** : P. CURCIO

**1 - Nomination du secrétaire de séance.**

E. MARTIN est nommée secrétaire de séance

**2 - Approbation du procès-verbal du 03 Avril 2018**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

**3 - Décision pour l'acquisition des modules Portakabin**

Le maire demande au conseil de donner un avis sur le devenir des modules libérés par les praticiens.

A. LECLERE propose que les locaux soient attribués dans leur totalité, au CMJ et au projet P.I.J (Point Info Jeunesse). Elle précise que ce projet PIJ est porté par le directeur de l'accueil de loisirs qui doit produire un dossier complet et précis (coûts, moyens humains, buts...) avant accord du conseil. Elle ajoute qu'il lui semble difficile de partager l'espace avec des utilisateurs extérieurs. J. DUBOUT n'est pas hostile à cette affectation, mais pas sur l'ensemble de la surface, car il ne faut pas perdre de vue que ces modules vont engendrer des coûts (achat pour 45000 € HT ou location auprès de Portakabin dont le montant n'est pas encore déterminé) et qu'il serait impératif de pouvoir aussi les louer pour compenser en partie les dépenses communales. F. PERRET propose de contacter des entreprises intéressées pour louer et y installer des bureaux ou des salles de réunion. A. LECLERE répond que dans ce cas, outre la cohabitation délicate avec le CMJ au niveau des horaires, il serait nécessaire d'équiper les locaux en internet, informatique et mobilier de bureau. Elle ajoute qu'il serait bien que le CMJ puisse s'approprier ces lieux, sans contraintes d'horaires. Ce à quoi C.CAMPO répond qu'il faut impérativement un accompagnement des jeunes, qu'il n'est pas possible de leur laisser les lieux sans surveillance.

Il conviendra également de lister les charges exactes de ces modules pour pouvoir déterminer le coût des éventuelles locations.

E. MARTIN demande qu'elle est durée de de vie des Portakabin. Il est répondu une dizaine d'années environ.

D.DEVISCOURT estime pour sa part, que les projets liés à l'achat ou la location des modules, sont encore flous et qu'il lui est difficile de prendre une décision ce soir.

C.CAMPO demande s'il est possible en attendant la proposition de Portakabin ainsi que l'étude financière du projet, que la commune prenne en charge deux mois de loyers. Il est répondu que oui.

Après débat, aucun membre n'est vraiment opposé à l'acquisition du bâtiment mais chacun souhaite une étude plus fine et pertinente de l'utilisation qui peut en être faite avant décision finale.

**4 - Attribution des logements communaux**

Suite à la libération de la maison située rue de la Lilette, celle-ci sera attribuée à un autre agent titulaire. Par conséquent, le conseil municipal décide :

- de rédiger un avenant à la délibération du 6 juin 2016 supprimant ce logement prévu pour l'agent de maîtrise soumis aux astreintes d'urgences et hivernales,
- de définir le montant du loyer à appliquer aux futurs locataires.

Il est proposé d'appliquer un loyer de 540 €, les charges étant de la responsabilité de l'agent. Les travaux de peinture seront faits par le locataire, la commune fournira les produits et prendra en charge les importants travaux d'électricité et de plomberie.

***Délibération : vote oui à l'unanimité***

#### **5- Vœu sur le choix de la commune d'implantation du futur lycée du secteur Nord du Pays de Gex**

Le maire rappelle au conseil que la commune de Gex s'est portée candidate, en séance du conseil municipal du 5 mars 2018, pour accueillir le futur lycée du secteur Nord du Pays de Gex. (3<sup>ème</sup> lycée d'ici une quinzaine d'années)

Les communes de la CCPG sont donc sollicitées pour porter à la connaissance de leurs conseils municipaux, cette candidature. Dans le cas où les communes estimeraient ce projet pertinent et souhaiteraient le soutenir publiquement, il leur est demandé de voter une motion similaire à celle de Gex. En parallèle des positions prises par certaines communes, il apparaît fondamental d'engager et de poursuivre la réflexion à l'échelon intercommunal. A ce titre, Gex se dit favorable à un examen du dossier par la commission Aménagement de la CCPG. Le lieu proposé se situe sur un terrain proche de l'ancienne route de Vesancy.

J. DUBOUT précise que Cessy s'est également portée candidate.

Le conseil municipal de Versonnexne voit pas l'intérêt de demander l'avis des communes, ni celui de soutenir l'une plus que l'autre. Il est donc décidé de ne pas se prononcer par voie délibérative sur ce projet.

#### **6 – Renouvellement du marché à bons de commandes pour 4 ans auprès de Bourg Traiteur.**

Le maire rappelle au conseil que le marché à bons de commandes pour la fourniture des repas de la cantine scolaire auprès de BOURG TRAITEUR, arrive à échéance à la fin de cette année scolaire 2017/2018.

En vertu de la réglementation des marchés publics, les marchés à bons de commande peuvent être reconduits pour une nouvelle durée de 4 ans, sans avoir la nécessité de recourir à un appel d'offres.

A. LECLERE et C. CAMPO estiment que l'on peut continuer à faire confiance à BOURG TRAITEUR, le personnel de cantine ayant souligné la réactivité de ce prestataire lors de soucis d'approvisionnement ou de changement de plats, à notre demande.

***Délibération : vote oui à l'unanimité pour la reconduction et pour autoriser le maire à faire toutes démarches et signer tout document s'y rapportant.***

#### **7 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014**

Néant.

#### **8 - Informations communautaires**

La CCPG a lancé une étude d'opportunité pour un passage en communauté d'agglomération. J. DUBOUT a reçu le cabinet chargé de cette étude. Il a constaté qu'il y avait peu de différences entre une communauté de communes et une communauté d'agglomération, si ce n'est peut-être l'obtention d'aides supplémentaires. Il a profité de cette rencontre pour signifier que dans la mesure où ce projet prendrait en compte la réelle et évidente problématique des transports, il se prononcerait peut-être en faveur de ce passage, sinon, il n'y verrait pas d'intérêt particulier.

#### **9 - Commissions communales**

##### **A) Commission Scolaire (C. CAMPO et A. LECLERE) :**

- la délibération du 05 février 2018 concernant la participation des familles aux sorties périscolaires exceptionnelles est suffisamment explicite, un avenant n'est donc pas nécessaire.
- la remise des livres aux élèves du cm<sup>2</sup> aura lieu fin juin.
- Le CMJ composé d'une vingtaine de membres, se réunit hebdomadairement, réunissant à chaque fois une douzaine de jeunes motivés. La finalisation de la sortie Color Run est en

cours et se déroulera le dimanche 17 juin. Les plus anciens du CMJ travaillent actuellement sur un projet de sortie à Europa Park pour lequel ils doivent trouver des fonds. Ceux qui sont destinés à quitter le CMJ ont demandé à rester présents l'année prochaine ; ils seront, avec l'accord des élus et des encadrants, animateurs du groupe. Cette petite équipe fort agréable et dynamique, fourmille d'idées mais a encore besoin d'être encadrée.

*B) Commission environnement (JM. CHARREAU)*

- La première ruche de Stéphane BRIOT est enfin installée. Il doit contacter le directeur de l'accueil de loisirs pour organiser un lien pédagogique avec les équipes.
- Une responsable de la CCPG a été reçue en mairie pour parler du projet de réhabilitation d'une mare, afin d'y réimplanter des grenouilles locales qui ont déserté nos campagnes. Versonnex aurait souhaité qu'il y ait une meilleure communication entre la CCPG et la commune, pour ces projets, mais de toute évidence, la CCPG a préféré agir seule.
- La commission décide de différer l'inauguration des jeux aux Génévriers. Elle sera organisée conjointement avec celle de l'installation des « boîtes à livres ». Par ailleurs, ce délai permettra à la végétation (jachères fleuries) autour des jeux, de pousser. La date sera donnée ultérieurement.

*C) Commission personnel (F. PERRET)*

- La commission est prévue le mardi 29 mai à 19 h

*D) CCAS (E.MARTIN)*

- Le voyage des aînés aura lieu le 8 juin, destination le musée « Chaplin ».

## **10 - Informations diverses**

- Echanges courriers Association ECLAT/Amis de la danse. L'article des amis de la danse sera inséré dans une prochaine édition du bulletin municipal car il a été refusé à la dernière édition, le temps que le différend se règle entre les deux associations.
- Courriers de la Poste et de Mme la Députée concernant la mauvaise gestion de la distribution du courrier dans le Pays de Gex.
- Définition de places supplémentaires dans le cimetière communal. L'étude de l'extension dans l'aire proche du columbarium est en cours. Deux rectangles de places seront prévus, ainsi que l'installation d'une fontaine alimentée par le réservoir venant du terrain de M. BOSSUS.
- Suivi de la pétition contre la décharge à Collex-Bossy : J. DUBOUT, ainsi qu'un citoyen de Versonnex ont participé au cortège à pied qui s'est rendu au Grand Conseil de Genève pour lui remettre les douze mille signatures, dont 337 pour Versonnex. Depuis et suite à ces pétitions, une information est parvenue que l'état de Genève a décidé de sursoir à cette décharge dans le but de trouver d'autres moyens de traiter ces déchets. La réglementation suisse devrait être modifiée pour permettre l'utilisation des mâchefers sur les routes (interdite à l'heure actuelle), comme le pratiquent d'autres pays.
- L'Inauguration de la Maison Médicale de Versonnex prévue le 7 juillet, est reportée et aura lieu lorsque tous les abords seront réalisés et que les travaux de finition seront réalisés.
- E. HEDRICH rappelle la soirée de la Fête des mères le vendredi 25 mai, ainsi que le festival Tôt ou T'Arts le 14 juin.
- Rappel de la réunion des 3 conseils municipaux, Versonnex-Sauverny-Grilly le 15 mai ; il sera question des finances, du patrimoine et des ressources humaines.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 25 juin 2018.

La séance est levée à 21 h 50.

Fait à Versonnex, le 1<sup>er</sup> juin 2018

03/09/18

Le maire,  
Jacques DUBOUT